



DÉCISION n° 2023/09/328

Affichée le 26 septembre 2023

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service juridique

Objet : acte de sous-traitance à la société Lautier Moussac des prestations de réalisation d'un enduit bicouche rue du Valat de la Reyne, de l'accord-cadre à bons de commande « pour les travaux de renouvellement, d'entretien divers et d'extension des réseaux eau potable et assainissement ».

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R 2123-1 relatif aux marchés publics passés selon la procédure adaptée,

VU la délibération n° 2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé et notamment pour décider de la préparation, de la passation, de l'exécution et du règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU l'arrêté n° 2020/07/1048 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions de Madame Annick Chopard, adjointe au maire,

VU la décision n° 2021/02/18 en date du 15 février 2021 attribuant l'accord-cadre à bons de commande « pour les travaux de renouvellement, d'entretien divers et d'extension des réseaux eau potable et assainissement » au groupement des entreprises CISE TP, 250 avenue du Docteur Fléming, ZI Saint Césaire, 30936 Nîmes Cedex 9 (mandataire) et EIFFAGE Route Grand Sud Est Languedoc Roussillon, 166 route de Beaucaire, CS 20001, 30034 Nîmes cedex 1 (cotraitant),

CONSIDERANT l'acte spécial de sous-traitance des prestations relatives à la réalisation d'un enduit bicouche à la rue Valat de la Reyne à Vauvert, signé le 11 septembre 2023 ;

DÉCIDE

Article 1 : un acte spécial de sous-traitance des prestations de réalisation d'un enduit bicouche à la rue Valat de la Reyne à Vauvert, de l'accord-cadre à bons de commande « pour les travaux de renouvellement, d'entretien divers et d'extension des réseaux eau potable et assainissement » est signé pour acceptation par la commune de Vauvert.

La société LAUTIER MOUSSAC, Etablissement BRAJA VESIGNE, n°5, Zone d'Activités Peyre Plantade, RD 226, 30190 Moussac, dont le siège social se situe 21 avenue Frédéric Mistral, BP 50071, 84102 Orange Cedex, est acceptée en qualité de sous-traitante de CISE TP, mandataire du groupement d'entreprises titulaire du marché, dont le siège social est fixé 11 chemin de Bretagne, 92130 Issy-Les-Moulineaux, pour des prestations de réalisation d'un enduit bicouche rue du Valat de la Reyne, d'un montant maximal de 3 150,00 euros HT, étant précisé que la TVA fera l'objet d'une autoliquidation au taux en vigueur (TVA due par le titulaire).

Le sous-traitant remplit les conditions nécessaires pour avoir droit au paiement direct.

Article 2 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 26 SEP. 2023

**Pl le maire,
L'adjointe déléguée aux finances,
aménagement urbains, voirie, travaux,
réseaux eaux et assainissement,
patrimoine et cimetières,**



Annick Chopard

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier